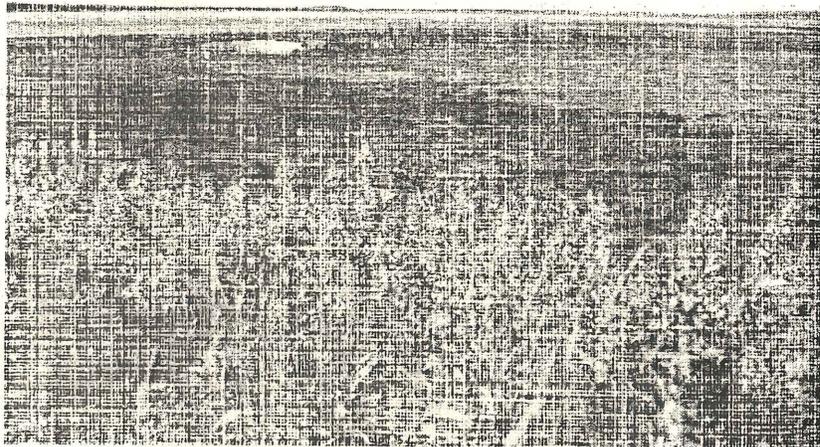




RAPPORT ANNUEL SUR LES LANGUES OFFICIELLES (2004-2005)



N.W.T.
LEGISLATIVE LIBRARY
OCT 28 2005
Yellowknife, N.W.T.





RAPPORT ANNUEL SUR LES LANGUES OFFICIELLES

2004-2005

Octobre 2005

Table des matières

Message du ministre	1
Introduction	2
Réalisations : Mise en oeuvre en cours de la réponse du GTNO au rapport final du Comité spécial sur la révision de la Loi sur les langues officielles	4
Réalisations : Les langues officielles dans l'enseignement	7
Réalisations : Services gouvernementaux et langues officielles	14
Réalisations : Partenariats avec les communautés linguistiques	17
Évaluation et efficacité	23
Conclusion	26
Annexe 1 : Budgets du GTNO pour le programme des langues - autochtones (2004-2005)	27
Annexe 2 : Budgets du GTNO pour le programme des langues - français (2004-2005)	28

Message du ministre



Honorable Charles Dent Ministre responsable des langues officielles

En ma qualité de ministre responsable des langues officielles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, je suis heureux de présenter le deuxième rapport annuel sur les langues officielles, ainsi qu'exigé par la loi. L'usage de nos langues joue un rôle important dans la préservation de l'identité individuelle et culturelle et le mieux-être social; elle permet également de préserver notre diversité culturelle. Une langue reste vivante s'il y a suffisamment de gens qui la parlent, qui l'écrivent, et si la langue sert les gens qui la parlent dans leur vie quotidienne.

L'année dernière, on a vu de nouveaux développements prometteurs. Nous nous sommes embarqués dans une aventure sur la façon d'atteindre de meilleurs résultats pour régler les questions concernant les onze langues officielles des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons demandé conseil et participation des Autochtones et des francophones pour concevoir et mettre en oeuvre un nouveau cadre de travail basé sur les résultats pour le français et les langues autochtones.

J'aimerais remercier les nombreux organismes et personnes qui ont contribué à l'usage, la mise en valeur et la promotion des langues officielles des TNO. Les représentants des diverses communautés, de même que les employés des gouvernements territorial et fédéral ont tous contribué à examiner de près des questions importantes concernant nos langues, incluant nos réalisations, nos forces et nos faiblesses. Mais surtout, ils ont partagé leurs vues sur des façons d'améliorer l'avenir de nos langues.

La langue est au coeur même du bien-être d'une communauté. C'est un outil pour comprendre le passé et pour aider les gens à progresser vers l'avenir. C'est un lien clair entre l'image de soi et la réussite; la diversité linguistique donne aux enfants et aux adultes des outils supplémentaires qu'ils peuvent utiliser tout au long de leur vie, que ce soit à l'école, à la maison ou dans la communauté.

Au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, je présente le deuxième Rapport annuel sur les langues officielles, soit celui de 2004-2005.

L'honorable Charles Dent
Ministre responsable des langues officielles

Introduction

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a le mandat clair de travailler avec les Autochtones, les francophones et les leaders pour régler certaines questions concernant les langues et les cultures. Il y a deux points importants pour le ministère : faciliter la participation autochtone à l'amélioration de l'état des langues autochtones des TNO, dans le respect et la mise en valeur des langues et cultures autochtones; fournir des services en matière de langues et appuyer le développement culturel de la communauté francophone.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) a été élaboré en partenariat avec d'autres ministères du GTNO de même qu'avec la collaboration des communautés autochtones et de la communauté francophone pour aider à gérer, mesurer et évaluer les programmes et services.

Il existe certains enjeux qui ont des répercussions sur la façon dont nous offrons la prestation des services en matière de langues au GTNO. Aux Territoires du Nord-Ouest, le transfert linguistique est très apparent. Dans la plupart des communautés, l'anglais est devenu de plus en plus la langue dominante de travail, du gouvernement, des loisirs, de l'école et des médias; l'usage des langues autochtones a visiblement décliné, particulièrement chez les jeunes.

De plus, plusieurs communautés n'ont pas la capacité de régler certaines questions, dont les lacunes en matière d'information, de capacités et de ressources. On demande de plus en plus aux communautés linguistiques de démontrer efficacité, efficacité et responsabilisation face à une variété de parties intéressées. Cela comprend différentes choses, allant de l'information à des fins de rapports de base; l'information aidant à prévoir les résultats directs ou indirects d'un programme; enfin, l'information permettant d'évaluer les répercussions du financement dans les communautés. Le changement qui se produit présentement dans la façon de rapporter les résultats et d'effectuer des évaluations plus rigoureuses ou comportant les parties intéressées présente un défi de taille pour les organismes qui connaissent déjà des manques en matière de ressources humaines et financières.

En décembre 2004, une rencontre conjointe s'est tenue avec les coordonnateurs des communautés linguistiques autochtones et les employés des centres d'enseignement et d'apprentissage dans le but de partager les connaissances et l'information et de trouver des moyens de renforcer les activités en langues autochtones dans les communautés et les écoles des TNO. Plusieurs personnes présentes ont noté que les données sur l'usage et la préservation des langues autochtones illustrent clairement que les gens travaillent fort pour préserver leur langue, mais que les langues perdent tout de même du terrain. Un signe de toute première importance du déclin est le petit nombre de personnes qui identifient

une langue autochtone comme leur langue parlée à la maison. Il faut doubler nos efforts et en quelque sorte, inverser cette tendance pour que les langues autochtones redeviennent en croissance.

Ce rapport souligne les réussites accomplies au cours de 2004-2005; il s'agit d'une revue annuelle des activités entreprises en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

RÉALISATIONS : MISE EN OEUVRE EN COURS DE LA RÉPONSE DU GTNO AU RAPPORT FINAL DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES.



Le 30 septembre 2003, le ministre responsable des langues officielles a déposé la Réponse du GTNO au rapport final du Comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*. Le document fournissait une réponse détaillée aux recommandations du Comité. En 2004, un certain nombre de mesures importantes ont été prises pour orienter plus précisément le gouvernement par rapport aux recommandations.

Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) pour le français et les langues autochtones aux Territoires du Nord-Ouest

Pour assurer une gestion efficace des activités en matière de langues, le Comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* (CSRLLO) a recommandé que le GTNO élabore à l'échelle du gouvernement un cadre de gestion et de responsabilisation basé sur le modèle du Conseil du Trésor (2001), cadre qui exige un style davantage orienté sur les résultats et une gestion responsable.

En réponse à cette recommandation, et pour se conformer aux nouvelles exigences de l'*Accord de coopération Canada-TNO relatif aux langues autochtones et au français aux TNO*, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a consulté toutes les communautés linguistiques des TNO, ainsi que les ministères et agences du GTNO, pour élaborer un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR). Ce cadre de travail nous aidera à gérer, mesurer et évaluer les activités relatives aux programmes et services en matière de langues officielles. Il devrait être terminé au cours de l'été 2005.

Cadre pour une unité opérationnelle pour les langues officielles

La réponse du gouvernement aux recommandations du Comité spécial engageait également le gouvernement à examiner l'établissement d'un seul point d'accès à toutes les questions touchant aux langues officielles. En 2004-2005, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a travaillé à un cadre pour mettre en oeuvre ce genre d'unité opérationnelle.

La création de la Division des langues officielles, se rapportant au sous-ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, fournira un seul point d'accès à

toutes les questions touchant aux langues officielles et un centre pour la responsabilisation au sein du GTNO. Depuis le 1^{er} avril 2005, la Division s'occupe de la gestion et des politiques pour les langues officielles des TNO, incluant ce qui suit :

- l'aide à l'élaboration de politiques, de lignes directrices et de règlements en matière de langues officielles;
- la surveillance de la conformité du GTNO aux politiques et lignes directrices;
- le soutien opérationnel au Conseil des langues officielles et au Conseil de revitalisation des langues autochtones;
- la négociation et la gestion de l'*Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux TNO*;
- la gestion des ententes de contribution avec les ministères gouvernementaux et les communautés linguistiques.

Conseil des langues officielles et Conseil de revitalisation des langues autochtones

La *Loi sur les langues officielles* révisée a établi deux conseils consultatifs : le Conseil des langues officielles et le Conseil de revitalisation des langues. Le Conseil exécutif a approuvé les règlements pour ces conseils, en mai 2004. Les membres des conseils sont mis en nomination par leurs communautés linguistiques respectives et sont nommés par le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, sur les recommandations du ministre responsable des langues officielles.

Le Conseil des langues officielles est composé de représentants de chacune des communautés linguistiques. Il conseille le ministre et lui fait des recommandations concernant le statut de chaque langue officielle, leur usage dans l'administration et la prestation des services par les institutions gouvernementales. Le Conseil peut également évaluer les dispositions, l'application et l'efficacité de la *Loi sur les langues officielles*.

Composé d'un représentant de chaque communauté linguistique autochtone, le Conseil de revitalisation des langues autochtones conseille le ministre et peut faire des recommandations en ce qui concerne les programmes et les initiatives des collectivités institutions gouvernementales, et des autres organismes ou institutions qui préservent les langues autochtones, en font la promotion et les revitalisent. Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil peut évaluer les dispositions, l'application et l'efficacité de la *Loi sur les langues officielles*.

Les deux conseils ont eu une rencontre en octobre 2004 pour un atelier d'orientation, où ils ont élaboré des lignes directrices, élu des présidents et des vice-présidents et planifié leurs activités à venir.

Lors de leur réunion suivante, les conseils ont commencé à travailler à leur plan de communications et ont examiné des façons d'exercer leurs responsabilités. Le travail a débuté en toute bonne foi, alors que les deux conseils ont invité des représentants de ministères du GTNO à faire des présentations.

Membres du Conseil des langues officielles :

Anglais : Steve Pederson

Chipewyan : Sabet Biscaye

Cri : Vance Sanderson

Esclave du Nord : Lucy Jackson

Esclave du Sud : Shirley Lamalice

Français : Fernand Denault

Gwich'in : Alestine Andre

Inuinnaqtun : Beverly Amos
Remplaçante : Marie Jacobson

Inuvialuktun : Beverly Amos
Remplaçante : Marie Jacobson

Inuktitut : Lena Pederson

Tlicho : Phillip Rabesca

Membres du Conseil de revitalisation des langues autochtones :

Cri : Vance Sanderson

Esclave du Nord : Lucy Jackson

Esclave du Sud : Violet Sanguéz

Gwich'in : Alestine Andre

Inuinnaqtun : Beverly Amos
Remplaçante : Marie Jacobson

Inuvialuktun – Beverly Amos
Remplaçante : Marie Jacobson

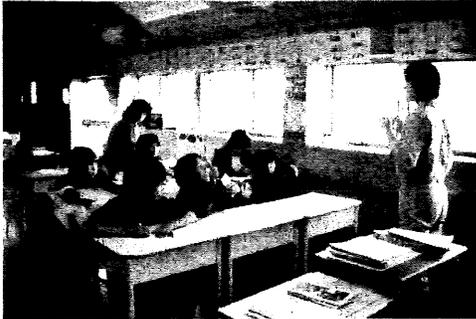
Inuktitut : Lena Pederson

Tlicho : Mary Rose Sundberg

Recherche sur les règlements

En 2004-2005, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation et le ministère de la Justice ont entrepris une recherche en préparation de la rédaction de règlements qui identifieront toutes les institutions désignées du GTNO qui doivent se conformer aux dispositions de la *Loi sur les langues officielles*. Le GTNO consultera les communautés linguistiques avant que les nouveaux règlements soient soumis à une considération formelle, au cours de l'exercice 2005-2006.

Réalisations : Les langues officielles dans l'enseignement



Aperçu

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation signe l'*Entente Canada-TNO relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* et coordonne le financement relatif à cette entente. Cette entente a accordé 1 468 000 \$ pour les

programmes d'enseignement du français aux TNO. Les programmes de langues autochtones sont financés par le GTNO. De l'aide financière du fédéral est également fournie au programme d'instruction des langues et cultures autochtones du Collège Aurora et aux centres d'enseignement et d'apprentissage, par le biais de l'*Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux TNO*.

1. Programmes de la petite enfance

Programmes de foyers linguistiques

Les foyers linguistiques sont des programmes d'immersion destinés à la petite enfance; ils sont conçus pour revitaliser et encourager l'usage des langues autochtones par les jeunes enfants, de même que par leurs parents et les autres membres de la famille. La promotion de la langue et de la culture locales par des locuteurs maîtrisant bien cette langue constitue un élément clé de la réussite des programmes.

Il y a 18 foyers linguistiques aux TNO, dont au moins un dans chacune des neuf communautés de langues autochtones. Les critères pour qu'ils puissent recevoir de l'aide financière sont demeurés les mêmes : l'existence d'un centre de la petite enfance bien établi, de même qu'un appui solide de la part de la communauté et des parents. De plus, les centres doivent avoir mesuré leur réussite au cours du programme de l'année précédente. Cela comprend des compétences langagières améliorées de la part des enfants, des employés et des parents dans les différents programmes, une responsabilisation budgétaire, la formation du personnel, la participation des aînés, l'intégration du programme à d'autres activités communautaires et au développement des ressources.

En 2004-2005, environ une quarantaine de participants ont assisté à un atelier de formation de trois jours destiné aux employés des foyers linguistiques. Les sujets traités étaient les suivants : l'enseignement d'une langue seconde et les

principes d'immersion, la comparaison de l'acquisition de la première et de la deuxième langue, les points importants dans la réussite de la revitalisations des langues indigènes, les techniques d'immersion en français, l'enseignement de la langue en passant par le théâtre, les besoins des enfants, la fabrication de marionnettes. Les employés des centres d'enseignement et d'apprentissage étaient invités à cet atelier, pour que les deux groupes puissent trouver des façons de travailler ensemble au développement des ressources. Les aînés étaient également invités à donner une orientation générale aux foyers linguistiques. Le Conseil de revitalisation des langues autochtones, le Conseil des langues officielles, un coordonnateur de foyer linguistique (utilisant le programme d'études de la Yamoza Kue Society avec les parents), le coordonnateur du programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones et le coordonnateur du plan stratégique du GTNO ont tous fait des présentations.

2. Programmes scolaires

Programme d'études de langues autochtones

Pour faire un suivi aux programmes d'études *Dene Kede* et *Innuqatigiit*, le ministère de l'ECF prépare présentement un modèle générique de programme d'études de langues autochtones pour les écoles. Ce programme peut s'adapter aux diverses langues autochtones des TNO.

Le modèle générique de programme d'études comprendra une portée et une séquence identifiant quelles habiletés langagières peuvent être enseignées dans quelle séquence et à quel niveau scolaire.



Grâce à une entente avec la Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta, le programme d'études de la maternelle à la sixième année pour le gwich'in et l'inuvialuktun sont terminés depuis septembre 2005. Le programme d'études provisoire sera utilisé comme modèle pour les autres langues autochtones. Le modèle de la maternelle à la sixième année devrait être terminé d'ici mars 2006, ceux pour la septième à la neuvième année et celui de la dixième à la douzième suivront. Le personnel du ministère de l'ECF travaillera avec les employés des différents conseils scolaires pour adapter le modèle afin de créer un programme d'études pour les autres langues autochtones des TNO.

Enseignement du français langue première et langue seconde

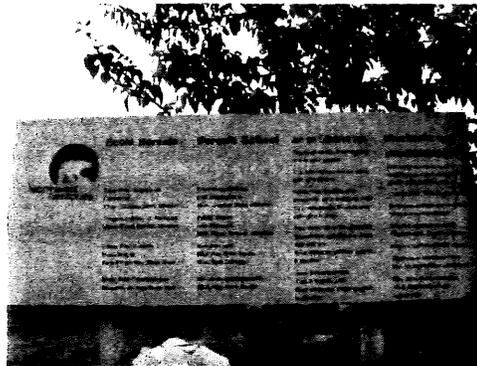
En vertu du *Protocole sur les langues officielles en éducation* signé avec Patrimoine canadien, le ministère de l'ECF offre l'enseignement du français langue première et du français langue seconde (immersion en français et programmes de français de base). Le financement permet d'embaucher du personnel supplémentaire, l'achat de matériel, le perfectionnement professionnel continu des employés et des activités scolaires culturelles.

En 2004-2005, le ministère de l'ECF a donné de la formation aux enseignants francophones et d'immersion en français dans le domaine de la langue française. On a acheté du matériel didactique en français pour les bibliothèques de même que des ressources professionnelles pour les enseignants. Ce matériel visait à combler les besoins en alphabétisation des écoles francophones et d'immersion en français.

Du financement pour projets spéciaux a été mis à la disposition des conseils scolaires de division et de certaines administrations scolaires de district pour les sorties éducatives des élèves, l'achat d'ordinateurs et de logiciels en français, l'élaboration et l'adaptation de ressources didactiques et des possibilités de formation pour les enseignants. La Commission scolaire francophone de division a également reçu du financement pour prolonger les heures d'ouverture de sa bibliothèque de Yellowknife, afin d'en assurer, en dehors des heures d'école, une plus grande accessibilité aux élèves, aux parents et à la communauté dans son ensemble.

On a accordé du financement supplémentaire au Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta pour défrayer les coûts de l'extension du programme d'immersion en français. Cela a fait en sorte qu'en 2004-2005, des élèves d'Inuvik ont pu suivre des cours d'immersion en français de la maternelle à la troisième année. Grâce à cette entente de financement, la Commission scolaire francophone de division a appuyé les programmes de francisation à Fort Smith, Hay River et Yellowknife.

Le ministère de l'ECF continue son partenariat avec Patrimoine canadien pour co-financer la construction d'écoles pour les francophones en situation minoritaire. La construction de l'École Boréale, à Hay River, a débuté en 2004-2005, et devrait être terminée en 2005-2006, pour être occupée au début de l'année scolaire 2005-2006.



Centres d'enseignement et d'apprentissage

Les centres d'enseignement et d'apprentissage continuent d'appuyer les programmes de langues et de cultures autochtones dans les écoles des Territoires du Nord-Ouest en élaborant du matériel pertinent; en offrant de l'aide aux moniteurs de langues autochtones sur des programmes de langues autochtones et aux enseignants de sujets réguliers oeuvrant à la mise en oeuvre du Dene Kede 6,7,8 et 9; en fournissant coordination et enseignement du programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones dans les régions. Les priorités sont déterminées par les conseils scolaires de division. En 2004-2005, il y avait des centres d'enseignement et d'apprentissage opérationnels à Fort McPherson (gwich'in), à Inuvik (inuvialuktun), à Tulita (esclave du Nord), à Fort Simpson (esclave du Sud) et à Behchoko (tlicho).

En 2004-2005, des employés de centres d'enseignement et d'apprentissage ont rendu visite au Centre des langues autochtones du Yukon, et ont pris connaissance des différents services offerts par le Centre. Ils ont rencontré le personnel du Centre pour discuter des similitudes et des différences entre les méthodes de formation des enseignants et de production des ressources, de même que de l'enseignement de la langue et l'élaboration d'un programme d'études.

Les employés des centres ont contribué à l'élaboration du site Web sur les langues autochtones; certains d'entre eux font partie du groupe de travail sur le site Web. Les centres ont donné leur avis à propos d'une révision du programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones; ils ont également participé au groupe pilote du programme de formation d'enseignants et de l'institut de leadership des enseignants autochtones.

Dans l'intention de coordonner leurs efforts, les centres d'enseignement et d'apprentissage ont rencontré deux autres regroupements impliqués dans la revitalisation des langues autochtones : les communautés linguistiques et les foyers linguistiques. Des aînés de diverses régions ont été invités aux deux rencontres pour donner des conseils et leur appui. Le but de la rencontre avec les communautés linguistiques était d'échanger de l'information, d'identifier des buts et objectifs communs, de déterminer des manières de mieux travailler ensemble et d'élaborer une stratégie sur la façon de renforcer l'usage des langues autochtones.

3. Formation des enseignants

Institut de leadership des enseignants autochtones

Les cours offerts sont bien ancrés dans les perspectives autochtones. On a demandé conseil et avis sur le contenu du programme à toute une variété de groupes et de personnes.

Programme de formation d'enseignants du Collège Aurora

Le programme de formation d'enseignants du Collège Aurora offre maintenant un baccalauréat en éducation de 4 ans à temps plein, en partenariat avec l'Université de la Saskatchewan. Dans la préparation pour une prestation plus vaste, on a révisé et mis le programme à jour et ajouté trois cours de langues autochtones. De même, un comité d'enseignants autochtones a élaboré des lignes directrices sur une perspective culturelle autochtone utilisées comme filtre, pour s'assurer que chaque cours du programme de baccalauréat en éducation comprend une perspective autochtone. En 2004-2005, 73 % des étudiants au programme de formation d'enseignants étaient autochtones.



Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones du Collège Aurora

Le programme d'un an de moniteurs de langues et de cultures autochtones est présentement offert à temps partiel, grâce à un partenariat entre le Collège Aurora et les conseils scolaires de division. Le programme, qui combine des travaux de cours à une pratique supervisée, connaît une participation croissante et un grand succès depuis quelques années. La prestation du programme à temps partiel a permis de répondre aux besoins de formation spécifiques de chaque région et de chaque groupe linguistique.

Les diplômés du programme sont admissibles à une certification du ministère de l'ECF pour enseigner, de la maternelle à la douzième année, le programme de langues autochtones dans les écoles des TNO. Le programme permet d'accroître le nombre de moniteurs qualifiés de langues autochtones aux TNO et de bâtir sur les habiletés, les connaissances et le réseau de personnes oeuvrant déjà dans ce domaine très spécialisé. Les employés des foyers linguistiques et les travailleurs de la petite enfance ont déjà commencé à accéder à ce programme.

En 2004-2005, on a offert des cours dans les régions de Beaufort-Delta, du Deh Cho, de Yellowknife, du Sahtu et du Slave Sud. Un total de 7 cours ont été offerts à 56 étudiants participants.

4. Éducation des adultes

Programme d'études de déné langue seconde

En 2003-2004, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (ECF) a approché la Yamozha Kue Society, connue autrefois sous le nom de l'Institut culturel déné, pour élaborer un programme d'études de déné langue seconde pour les adultes, programme pouvant être adapté à toutes les langues dénées des Territoires du Nord-Ouest.

On a fixé des objectifs spécifiques sur une période de trois ans, et on a mis en place une méthode d'orientation utilisant un modèle cadre de travail logique. La première étape de ce programme d'études est terminée et a été révisée par un linguiste. On a mis un projet pilote en place dans des garderies, des écoles et des centres d'éducation des adultes; ce projet a connu un succès plus ou moins grand. Il existe un manque flagrant de formation au niveau de la prestation, ce qui va de pair avec ce que dit le rapport du Comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* et qui montre l'importance d'offrir de la formation et un diplôme aux moniteurs de langues dénées. Dans les situations où les moniteurs ayant reçu une formation étaient en place, en particulier dans la région du Sahtu, les commentaires étaient positifs et très encourageants.

Langue autochtone comme langue première du programme d'études

En 2004-2005, Le ministère de l'ECF et le Collège Aurora ont élaboré et piloté la prestation de deux cours pour des locuteurs de tlicho langue première. Ces cours développent des habiletés orales, d'écriture et de lecture, grâce à diverses formes de théâtre; pour ce faire, on s'est basé sur le succès d'un cours d'introduction élaboré l'année précédente. Le projet comportait des partenariats entre l'ECF, le Collège Aurora et la communauté de Behchoko (Rae-Edzo). Ces cours peuvent être adaptés aux autres langues officielles des TNO.

Réalisations : Services gouvernementaux et langues officielles

Communications avec le public

Pour assurer une application efficace de la politique et des lignes directrices en matière de langues officielles, en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et ses règlements, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation travaille en étroite collaboration avec tous les ministères, commissions, conseils et agences du GTNO, par le biais de la Section des langues officielles.

Le GTNO s'est engagé à fournir et à promouvoir les services gouvernementaux et les publications dans les langues officielles des TNO.

- Les ministères, commissions, conseils et agences du GTNO offrent leurs services dans les langues officielles des TNO, soit directement par un employé bilingue du service, soit par un facilitateur, en général un employé bilingue d'un autre service du ministère, organisme ou agence.
- Les ministères, commissions, conseils et agences voient à ce que le matériel approprié soit traduit dans les langues autochtones, grâce aux services d'entrepreneurs privés.
- En 2004-2005, la Section des langues officielles du ministère de l'ECF a traduit plus de 940 000 mots en français pour les ministères, commissions, conseils et agences du GTNO. Cela comprend toute une variété de publications et de rapports, comme par exemple ce qui suit :
 - *Guide destiné aux personnes âgées.*
 - *2005 - TNO annuaire - Services communautaires*
 - *Rapport sur les indicateurs comparables en matière de santé et de système de santé (2004)*
 - *Réponse du GTNO au plan d'action des TNO sur la violence familiale (2003-2008) - Cadre de travail*
- Le ministère de la Justice a assuré la traduction de tous les projets de loi, lois, règlements et sujets de la NWT Gazette, ainsi qu'exigé en vertu de la loi.
- L'Assemblée législative continue de fournir la rediffusion télévisée des débats de la Chambre dans autant de langues officielles que possible. La couverture rejoint toutes les communautés des TNO et est appréciée par des gens de tous âges. En plus, on fournit de l'interprétation dans les langues autochtones aux députés, par des interprètes du secteur privé, pendant les sessions de l'Assemblée législative. Régulièrement, l'Assemblée législative utilise le journal francophone et la radio communautaire pour les langues autochtones, afin de garder les Tenois informés sur les activités de l'Assemblée.
- En mai 2004, le ministère de la Santé et des Services sociaux a introduit Info-Soins TNO, une ligne d'information et d'appui pour tous les résidents des

TNO. Ce service téléphonique gratuit et confidentiel est ouvert 24 heures par jour, sept jours par semaine. Il est assuré par des infirmières bilingues (anglais/français), et fournit des services en langues autochtones, grâce à l'aide d'interprètes. Le ministère a également effectué un sondage dans les communautés pour avoir les commentaires des clients. Le questionnaire a été traduit en gwich'in, en esclave du Nord et du Sud, en inuktitut, en inuinnaqtun et en tlicho.

- Les cartes d'assurance-maladie, maintenant en plastique, sont valides pour une période de cinq ans. Tout le matériel promotionnel a été offert en français et une promotion en langue autochtones a été diffusée à la radio.
- La quantité de contenu présentement offert dans les langues officielles autres que l'anglais varie beaucoup d'un site Web à l'autre. Les ministères, commissions, conseils et agences du GTNO ajoutent peu à peu du contenu. Le travail sur cet aspect devrait s'accélérer au cours des deux prochains exercices. Le ministère de l'Exécutif élaborera un nouveau site Web de son ministère, de même qu'un autre pour le premier ministre, et un autre pour le commissaire des TNO. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a beaucoup de matériel en français sur son site Web et envisage d'avoir le site complètement bilingue en 2005-2006. La Société d'habitation a été le premier organisme à offrir un site Web complètement bilingue.
- La Société d'habitation des TNO utilise régulièrement les services d'interprètes pour des réunions publiques ou pour traiter avec des clients autochtones.
- Le ministère des Transports a créé un poste désigné bilingue à Yellowknife, au bureau de délivrance des permis des véhicules automobiles, pour assurer la disponibilité des services. Environ 20 % des activités de cet employé sont effectuées en français.



Guichet unique de services

Le GTNO a continué son exploration du concept de guichet unique de services, en effectuant une étude de mise en novembre 2004. Cette étude, effectuée par Conroy, Ross Partners Ltd. a consulté les ministères du GTNO et la communauté francophone de Fort Smith, de Hay River, d'Inuvik et de Yellowknife. Un projet pilote sera proposé pour la mise en oeuvre à Yellowknife, en 2006. Si le projet est approuvé, le centre fournira une variété de services au public en français, au nom de ministères, commissions, conseils et agences du GTNO. Des services seront également offerts aux autres communautés grâce à un numéro 800.

Prix promotion des langues

Le GTNO poursuit son engagement de reconnaître les réussites de toutes les personnes oeuvrant avec diligence et compassion à la survie de leur langue. Ce prix permet de reconnaître le dévouement des bénévoles qui se dévouent à la promotion et à l'enseignement de leur langue. Les prix de 2004-2005 permettront de remercier ces personnes par un certificat et on leur rendra hommage au cours de la session d'automne 2005.



Réalisations : Partenariats avec les communautés linguistiques

En préparant ses stratégies pour appuyer les langues autochtones, le GTNO s'est inspiré des principes suivants :

- Les langues et cultures des TNO sont mises en valeur et serviront de base à l'élaboration et à la prestation des programmes et des services.
- La responsabilité première pour assurer la survie des langues revient à la personne, à la famille et à la communauté linguistique.
- La responsabilité, le pouvoir et la responsabilisation face aux programmes et services en matière de langues autochtones seront transférés dans la mesure du possible. Cela permettra aux programmes et services de mieux répondre aux besoins des gens qu'ils desservent, leur permettant d'atteindre leurs buts.



Programme des communautés linguistiques autochtones

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) continue d'appuyer les communautés linguistiques autochtones, dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs plans stratégiques. Le financement annuel pour 2004-2005 a été accordé aux régions linguistiques en temps opportun, sous forme d'ententes de contribution. Toutes les communautés linguistiques font maintenant rapport dans le nouveau format, en utilisant le modèle d'activités et de retombées axées sur les résultats.

Programme d'alphabétisation en langues autochtones

Le programme d'alphabétisation en langues autochtones est géré par le ministère de l'ECF, et vise à améliorer les niveaux d'alphabétisation aux TNO et à sensibiliser davantage à l'importance de l'alphabétisation en langues autochtones.

En 2004-2005, du financement a été alloué à chaque région linguistique (inuvaluit, gwich'in, esclave du Nord, esclave du Sud, tlicho, chipewyan et cri). Les projets allaient de la production de ressources langagières à la prestation d'ateliers de terminologie en syllabique. Pour être admissibles au financement, les projets devaient porter sur l'alphabétisation communautaire et familiale, définie comme :

« la capacité d'une personne à comprendre, à parler, à écrire, à représenter, à calculer et à résoudre des problèmes dans l'une ou plusieurs des langues officielles des TNO, à un niveau de compétence nécessaire pour fonctionner dans la famille, dans la communauté et au travail. »

Programme de noms de lieux géographiques

Le programme de noms de lieux géographiques (du Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles) aide les communautés à obtenir la reconnaissance officielle des noms de lieux traditionnels aux TNO. Le programme de lieux culturels contient une base de données de plus de 4 000 entrées pouvant être consultées, sur le site Web du Centre du patrimoine, incluant les noms de lieux autochtones, et travaille avec les communautés pour faire de la recherche et donner le statut officiel aux noms traditionnels utilisés pour les lieux et les sites géographiques des TNO.

En 2004-2005, le programme des lieux culturels a poursuivi un projet en cours avec la communauté de Holman pour donner un statut officiel à plus de deux cents noms de lieux géographiques en inuinaqtun; il a également aidé la bande dénée Samaa K'e (Trout Lake) à compiler plus de trois cents noms de lieux en esclave du Sud pour des lieux situés dans leur région traditionnelle.



Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles et langues autochtones

En 2004-2005, le Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles a terminé sa stratégie sur les nouvelles expositions intitulée Voix du Nord. En vertu de cette stratégie, la trame historique de l'exposition sera basée sur des narrations à la première personne, et accordera une plus grande priorité aux langues et traditions autochtones. Une planification préliminaire a été entreprise lors de l'exposition en langue gwich'in sur les vêtements traditionnels en peau et d'une exposition en langue inuvialuit sur la chasse au bélouga. « Une expédition archéologique à Kuukpak », une exposition virtuelle en inuvialuktun, en anglais et en français a été élaborée et publiée sur le site Web du Centre du patrimoine (<http://www.pwnhc.ca/exhibits/kuukpak/index.html>). Cette exposition aidera les utilisateurs à se familiariser avec l'histoire des Inuvialuit par le biais de l'archéologie.

Le Centre du patrimoine a continué d'acquérir et de cataloguer des artefacts qui comportent un contexte important pour les langues autochtones. Plusieurs de ces objets, comme les objets pour la chasse au bélouga et les outils de transformation, les vêtements traditionnels en peau et les objets pour coudre seront exposés au Musée, dans des expositions itinérantes et sur le site Web.

Les Archives des TNO ont organisé du matériel en langues autochtones pour les rendre accessibles grâce aux sites Web en langues autochtones et ont effectué le reformatage et le catalogage de matériel en langues autochtones pour assurer leur préservation et pour les rendre accessibles au public. Des exemples comprennent le reformatage d'une collection de sons enregistrés d'un vocabulaire tlichó, créé en 1969, et qui a failli être perdue, car les rubans sur lesquels les sons étaient enregistrés étaient en train de se détériorer; on a également effectué le catalogage d'enregistrements en langues autochtones obtenus des Oblats.



Projet de site Web en langues autochtones

Le ministère de l'ECF continue l'élaboration d'un site Web visant à appuyer et à promouvoir la revitalisation des langues autochtones aux TNO. Le site Web devrait agir comme portail pour diriger les chercheurs vers les ressources d'information recherchées et permettre aux membres des communautés linguistiques d'y ajouter leurs propres ressources.

Le groupe qui travaille au site Web s'est élargi pour inclure trois membres des communautés linguistiques autochtones; on a tenu une réunion pour demander des commentaires sur l'apparence et le contenu du site.

Le Conseil de revitalisation des langues autochtones a endossé le projet de site Web et recommande que du financement soit accordé pour qu'on puisse terminer le site Web et le tenir à jour.



Programme de diffusion autochtone

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation offre du financement à la Société des communications autochtones (SCA) pour appuyer la programmation en langues autochtones au poste de radio CKLB et la réalisation d'une programmation télévisuelle diffusée sur les ondes du Réseau de télévision des peuples autochtones (RTPA). Le service radiophonique de la SCA reçoit du financement de base pour subvenir aux besoins des diffuseurs et des opérateurs autochtones travaillant en quatre différentes langues dénées. Le financement de base offert à la Inuvialuit Communications Society (ICS) soutient la production des émissions de télévision *Tamapta* et *Suangaan*, toutes deux diffusées sur les ondes de RTPA.

La Société des communications autochtones (SCA) continue de donner les actualités des TNO, de même que de partager des histoires racontées par les aînés. En raison de son mandat, la Société peut également présenter des informations et d'autres questions qui préoccupent les Autochtones. Mais surtout, l'information est présentée en langues autochtones. Cela permet à ceux qui n'ont pas accès à la programmation en anglais, comme les aînés, d'être des participants égaux dans le développement du Nord, car ils ont accès à l'information dans leur langue.

Les activités de 2004-2005 ont compris des sujets d'intérêt public, comme la réunion de Stratégie du Nord dans le foyer de l'Assemblée législative et le forum public consacré aux discussions sur le projet gazier du Mackenzie.

L'Inuvialuit Communications Society a passé l'année, avec l'aide de son nouvel éditeur, à réorganiser le concept et le graphisme de son journal, *Tusaayaksat*, pour mieux répondre aux besoins de ses lecteurs. Le nouveau « look » du journal a obtenu une réponse très positive de la part des Inuvialuit et a également retenu et accru l'intérêt de nouveaux annonceurs du secteur public.



Agrément des traducteurs et interprètes autochtones

En 1999, le GTNO a mis la dernière main à un code d'éthique, à des normes professionnelles et à un processus d'agrément pour les interprètes et traducteurs, grâce à un comité composé de représentants de l'industrie, d'éducateurs et d'utilisateurs des services. Toutefois, pour que le Conseil sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions reconnaisse cette profession, il faudra établir des normes linguistiques et concevoir des examens. Comme les communautés linguistiques sont les mieux

placées pour effectuer ce travail, le ministère a communiqué avec un certain nombre de groupes afin d'élaborer un projet pilote pour accomplir ce travail. Le gouvernement du territoire Akaitcho a décidé de relever ce défi en langue chipewyan, en 2002.

Les examens ont été remis au GTNO, en mars 2004; on avait prévu que les examens des interprètes et traducteurs de chipewyan commenceraient en 2004-2005. Cependant, le code d'éthique, les normes professionnelles et le processus d'agrément sont devenus désuets et doivent être révisés avant de pouvoir être soumis à l'approbation du Conseil sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions.

Une fois le processus pour le chipewyan complété, on approchera les autres communautés pour qu'elles enclenchent leur propre processus d'agrément des interprètes et traducteurs, en se servant du matériel en chipewyan comme point de départ.

Soutien accordé à la communauté francophone

En 2004-2005, le GTNO a maintenu son soutien envers la communauté francophone des TNO, grâce à du financement offert par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation en vertu du Programme de développement culturel et communautaire. La Fédération Franco-Ténoise (FFT) a donc été en mesure de financer elle-même une gamme d'activités sociales et culturelles organisées par le journal communautaire l'Aquilon, les associations francophones des TNO, et la Garderie Plein Soleil.

Le ministère de l'ECF a également fourni du financement à la radio communautaire de la communauté francophone, Radio Taïga, pour appuyer sa programmation.

Évaluation et efficacité des politiques et programmes du GTNO

Programmes pour les peuples autochtones

Le ministère de l'ECF a participé aux rencontres concernant le renouvellement et la mise en oeuvre du programme du secrétariat aux Affaires autochtones, organisées par Patrimoine canadien à Ottawa. On a donné notre avis sur la façon dont le gouvernement fédéral pourrait mieux répondre aux préoccupations des Autochtones, à la forme que pourrait prendre l'optique d'analyse et à la meilleure façon dont les Autochtones pourraient participer aux politiques ministérielles du fédéral. Les principaux points soulevés sur ces questions sont les suivants :

- La préservation des langues, cultures et traditions autochtones sont au premier plan de ces politiques.
- Le processus d'application devrait comprendre des outils et des modèles pour préparer des propositions et pour faire des rapports sur les projets et les programmes.
- Il y a eu un accord commun à savoir que plusieurs organismes ont besoin de formation pour être en mesure de bien fonctionner.

Patrimoine canadien continue d'y aller de l'avant avec le renouvellement du programme pour les peuples autochtones et s'attend d'avoir terminé le processus en septembre 2005. Le travail a déjà commencé sur la Stratégie pour la mise en oeuvre du programme pour les peuples autochtones, laquelle comprend l'élaboration de politiques, des améliorations à l'administration et à la prestation des programmes, les communications et la diffusion.



Groupe de travail sur les langues et cultures autochtones

En décembre 2002, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de 160 millions \$ sur dix ans, pour les langues et cultures autochtones. La principale proposition est d'établir un centre de cultures et de langues autochtones, lequel devrait opérer sous l'égide des peuples autochtones. La ministre de Patrimoine canadien a approuvé la nomination des membres du groupe de travail, suite aux recommandations collectives d'un comité composé de représentants du gouvernement du Canada et de ses partenaires dans l'Initiative des langues autochtones, soit l'Assemblée des Premières Nations, les Inuit Tapiriit Kanatami, et le Conseil national des Métis. Le groupe de travail a la responsabilité de faire des recommandations sur une stratégie nationale durable pour préserver, revitaliser et promouvoir les langues et cultures autochtones.

En juillet 2004, le groupe de travail a rencontré un groupe de consultation à Yellowknife, TNO. Au cours des délibérations, l'accent a été mis exclusivement sur l'écoute et sur le constat des enjeux et des préoccupations des participants intéressés par la question de la préservation, de la revitalisation et de la promotion des langues et cultures autochtones.

On attend la réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du groupe de travail au cours des six premiers mois de 2006.

Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR)

Le ministère de l'ECF, en collaboration avec les communautés linguistiques autochtones, et la communauté francophone, a élaboré un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats, pour aider à gérer, mesurer et évaluer les programmes relevant de l'*Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones*.

Le CGRR est conçu pour faciliter les activités de suivi, de rapport et de surveillance relatives aux programmes et services financés en vertu de l'Accord. En particulier, cela comprend les programmes offerts en vertu de la Stratégie sur les langues autochtones, de même que les services en français qui sont fournis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest.

Une consultation à grande échelle a eu lieu avec les communautés linguistiques autochtones, la communauté francophone et les ministères, organismes et agences du GTNO. On a recueilli des opinions concernant les attentes face au CGRR, et cette information a fait partie de la recherche qui a contribué à élaborer le CGRR. De plus, la recherche provenant de la Réponse du GTNO au Comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*, de la Stratégie sur les langues autochtones et de l'évaluation du dernier Accord de coopération a été prise en considération dans l'élaboration de ce document.

Il faut noter que les Territoires du Nord-Ouest sont un territoire unique au Canada et par rapport aux autres pays, avec ses onze (11) langues officielles. La *Loi sur les langues officielles* des TNO reconnaît l'anglais, le chipewyan, le cri, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, le français, le gwich'in, l'innuinaqtun, l'inuktitut, l'inuvialuktun et le tlicho comme langues officielles des Territoires du Nord-Ouest

Conclusion

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) s'est engagé à s'acquitter de ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, et à aider à la mise en valeur, à la préservation et à la revitalisation des langues autochtones, de façon constante. Cependant, des ressources supplémentaires de la part du gouvernement fédéral sont requises, au moyen d'un nouvel Accord de coopération Canada-TNO, pour assurer le financement adéquat des programmes et activités des communautés linguistiques autochtones et de la communauté francophone.

Le GTNO reconnaît qu'il y a encore beaucoup à faire pour revitaliser, mettre en valeur et promouvoir nos langues officielles. Nous considérons ce rapport comme une étape pour nous rapprocher de ce que plusieurs décrivent comme un parcours pour aider les communautés à améliorer la santé des langues officielles des TNO.

En consultant les communautés linguistiques sur différentes questions, nous avons entendu beaucoup de personnes parler de l'importance de reconstruire et de renforcer les relations pour que nos langues puissent à nouveau prendre leur juste place dans nos foyers et nos communautés. Nous réussirons à améliorer la santé de nos langues officielles seulement si nous travaillons ensemble à l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies coordonnées. Ce rapport souligne ce que fait le GTNO pour appuyer la vision de langues bien vivantes. Il est destiné à être un « work in progress », alors que nos communautés continuent d'exprimer leurs besoins, de définir leurs priorités et de se responsabiliser davantage pour atteindre les résultats escomptés.



Annexe 1

Budget du GTNO pour le programme de langues – Autochtones (2004-2005)

	VOTE 4	VOTE 1
Centres d'enseignement et d'apprentissage	\$475,000	
<i>CSD Beaufort-Delta</i>	\$85,000	
<i>CSD Deh Cho</i>	\$84,000	
<i>CSD Tlicho</i>	\$72,000	
<i>CSD Sahtu</i>	\$63,000	
<i>CSD Slave Sud</i>	\$62,000	
<i>ADS YK 1</i>	\$36,000	
<i>ASD YK 2</i>	\$35,000	
<i>Commission scolaire francophone</i>	\$38,000	
Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones	\$200,000	\$0
Radio et télédiffusion en langues autochtones	\$235,000	\$222,000
Planification en matière de langues	\$25,000	\$0
Promotion des langues	\$20,000	\$0
Développement de ressources linguistiques	\$5,000	\$0
Noms de lieux géographiques	\$15,000	\$0
Atelier linguistique/élaboration de terminologie (SSS)	\$0	\$0
Contributions aux communautés linguistiques	\$1,343,000	\$443,000
<i>Chipewyan</i>	\$153,000	
<i>Cri</i>	\$82,000	
<i>Dognib</i>	\$243,000	
<i>Gwich'in</i>	\$162,000	
<i>Inuvialuktun</i>	\$242,500	
<i>Esclave du Nord</i>	\$151,000	
<i>Esclave du Sud</i>	\$224,500	
<i>Autres</i>	\$85,000	
Initiative d'acquisition linguistique		\$919,000
Programme de la petite enfance		\$898,000
Alphabétisation (à partir du montant de 2,4 millions \$ de l'initiative d'alphabétisation)		\$300,000
Projets culturels		\$66,000
Section des services en matière de langues - Administration		\$251,000
Programmes scolaires autochtones Total		\$6,805,872
<i>CSD Beaufort-Delta</i>	\$1,683,546	
<i>CSD Deh Cho</i>	\$919,901	
<i>CSD Tlicho</i>	\$920,606	
<i>CSD Sahtu</i>	\$880,745	
<i>CSD Slave Sud</i>	\$1,316,807	
<i>CSD Dettah</i>	\$103,936	
<i>ASD YK 1</i>	\$513,609	
<i>ASD YK 2</i>	\$395,142	
<i>Commission scolaire francophone</i>	\$68,580	
Totals pour les langues autochtones	\$1,900,000	\$9,839,000

L'information sur les dépenses sera disponible dans un proche avenir.

Annexe 2

Budget du GTNO pour le programme des langues – Français (2004-2005)

		Crédits n° 4 seulement
Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux TNO		
Éducation, Culture et Formation		\$641,000
	<i>Évaluation de l'Accord</i>	\$88,000
	<i>Services de traduction en français du GTNO</i>	\$320,000
	<i>Services au public</i>	\$50,000
	<i>Politiques et coordination</i>	\$121,000
	<i>Promotion de la langue</i>	\$5,000
	<i>Financement communautaire (PDCC)</i>	\$145,000
Justice		\$453,000
	<i>Services de traduction juridique</i>	\$424,000
	<i>Services au public</i>	\$29,000
Santé et Services sociaux		\$309,000
	<i>Politiques et coordination</i>	\$40,000
	<i>Services au public</i>	\$67,000
	<i>Services au public (conseils de santé)</i>	\$202,000
Exécutif	Services au public	\$6,000
Finances	Services au public	\$3,000
Secrétariat du CGF	Services au public	\$4,000
Assemblée législative	Services au public	\$20,000
Affaires municipales et communautaires	Services au public	\$12,000
Société d'habitation des TNO	Services au public	\$12,000
Travaux publics et Services Ressources, Faune et Développement économique	Services au public / Location de bureaux	\$81,000
Transports	Services au public	\$31,000
Commission des accidents du travail	Services au public	\$15,000
Société d'énergie des TNO	Services au public	\$12,000
Projet spécial : Développement du CGRR (ECF)		\$1,000
Projets spécial : Développement du CGRR (SSS)		\$56,000
		\$6,000
Total		\$1,662,000
Entente Canada-TNO relatif à l'enseignement en français		\$868,000
Financement supplémentaire – Plan gouvernemental		\$100,000
Langues officielles dans l'éducation		\$600,000
Financement total du GTNO pour le français		\$3,230,000

L'information sur les dépenses sera disponible dans un proche avenir.